



**DISTRICT ISERE DE FOOTBALL**

**REUNION AVANT SAISON**

**CATEGORIES U15 ET U17**

**SAISON 2017 / 2018**

# LIEUX ET DATES DES REUNIONS

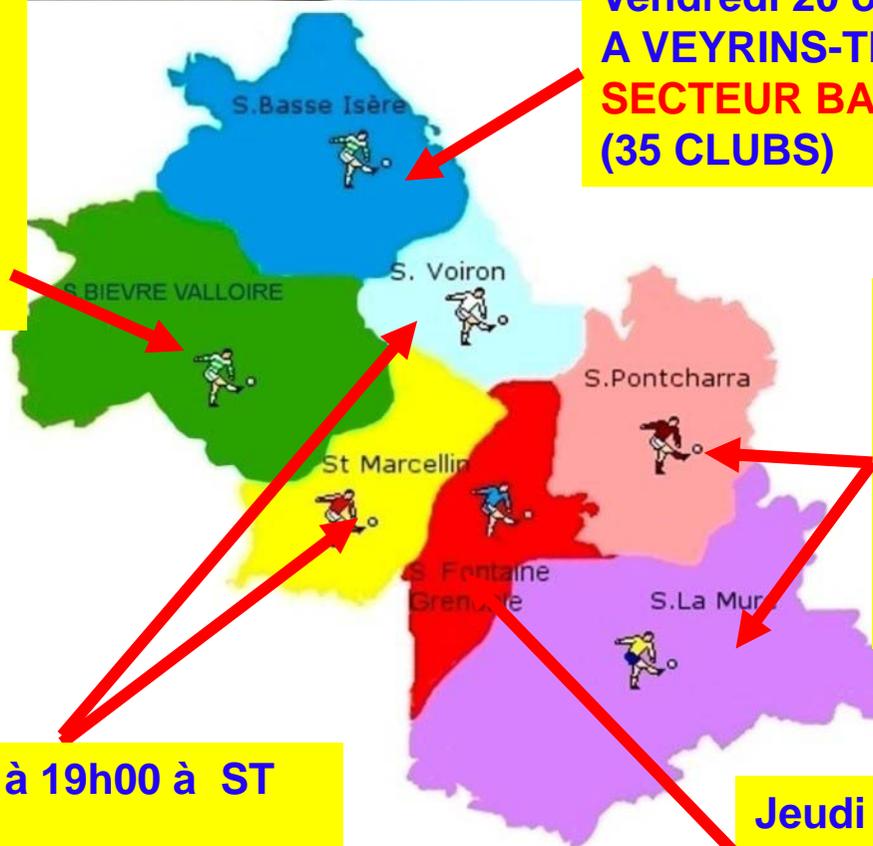
Lundi 16 octobre  
2017  
à 19h00 à  
**MONTSEROUX**  
**SECTEUR BIEVRE**  
**VALLOIRE**  
**(30 CLUBS)**

Vendredi 20 octobre 2017 à 19h00  
**A VEYRINS-THUELLIN**  
**SECTEUR BASSE ISERE**  
**(35 CLUBS)**

Vendredi 6 octobre 2017  
à 19h00 au district  
**SECTEURS**  
**PONTCHARRA**  
**et LA MURE**  
**(30 CLUBS)**

Jeudi 19 octobre 2017 à 19h00 à **ST**  
**QUENTIN sur ISERE**  
**SECTEURS ST MARCELLIN et**  
**VOIRON**  
**(43 CLUBS)**

Jeudi 12 octobre 2017 à  
19h00 au district  
**SECTEUR**  
**GRENOBLE/FONTAINE**  
**(30 CLUBS)**

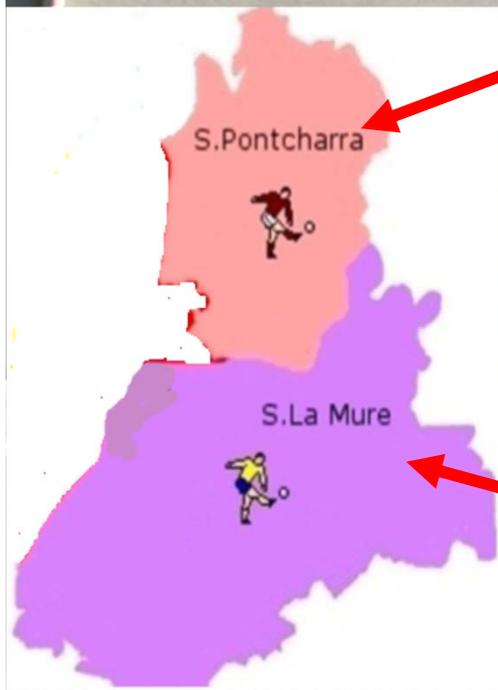




**SECTEUR PONTCHARRA :**

1,2,3 BOUGE - BELLEDONNE GRESIVAUDAN - CROLLES – DOMENE-ENT  
GRESIVAUDAN FOOT FEMININ - FROGES – GIERES – GONCELIN –  
GRESIVAUDAN AS - MANIVAL – PAYS ALLEVARD –PONTCHARRA -- ST  
HILAIRE TOUVET – ST MARTIN URIAGE – TOUVET TERASSE –  
VERSOUD – RACHAIS

**Soit 17 CLUBS**



**SECTEUR LA MURE :**

BOURG D'OISANS –CHAMPAGNIER- CLAIX – JARRIE CHAMP -  
MONESTIER – ND MESSAGE – PIERRE CHATEL – PONT DE CLAIX – ST  
GEORGES COMMERS – ST PAUL VARCES – SUD ISERE – SUSVILLE  
MATHEYSINE - VALLEE DE GRESSE –

**SOIT 13 CLUBS**



DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL

***SECTEUR GRENOBLE/FONTAINE :***

**ABBAYE – ASIEG – BAJATIERE – DEUX ROCHERS - FC 2A – GF 38 –  
GRENOBLE DAUPHINE - GUINEENS – VILLENEUVE – VOREPPE –  
ECHIROLLES FC – ECHIROLLES SURIEUX – EYBENS – FONTAINE AS –  
FONTAINE LES ISLES – MAHORAISE - MARTINEROIS – MISTRAL – NOYAREY  
– POISAT -QUATRE MONTAGNES – SASSENAGE – SEYSSINET – SEYSSINS –  
TUNISIENS SMH-TURCS GRENOBLE – AS TURQUOISE -U.O.PORTUGAL-  
USVO -VEUREY**

**SOIT 30 CLUBS**

● **SECTEUR BIEVRE VALLOIRE :**

- **ARTAS CHARANTONNAY - BEAUVOIR ROYAS -  
BEAUREPAIRE – BIZONNES – BOSS – BREZINS -  
CHEYSSIEU – COLLINES FC - COMMELLE - COTE  
ST ANDRE - CVL- E.C.B.F - ENTENTE FOOT  
ETANGS - ESTRABLIN – EYZIN PINET - FARAMANS  
- FLACHERES- FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE –  
GPT ISERE RHODANIENNE – LIERS - MOS 3  
RIVIERES – MOTTIER – OLYPIQUE NORD  
DAUPHINE - REVENTIN. –ST HILAIRE COTE - ST  
SIMEON BRESSIEUX – ST MAURICE EXIL –  
UNIFOOT - THODURE - VAREZE**

**SOIT 30 CLUBS**

DISTRICT DE



**SECTEUR VOIRON :**

ASCOL FOOT 38 - BATIE DIVISIN - BILIEU - CHABONS -  
CHIRENS - CROSSEY - L.C.A. FOOT 38 - MIRIBEL -  
MONTFERRAT - LA MURETTE - OYEU - ST CASSIEN - ST  
GEOIRE VALDAINE- ST JEAN AVELANNE - ST JOSEPH  
RIVIERE - LA SURE -ST BERON -VALONDRAS - VELANNE -  
VOIRON ASP- VOIRON MOIRANS- VIRIEU

**SOIT 22 CLUBS.....**



**SECTEUR ST MARCELLIN :**

BEAUCROISSANT - CHATTE - GPT SUD DAUPHINE - GPT  
FURE ISERE - LA RIVIERE -IZEAUX - MOIRANS - POLIENAS -  
RIVES - SILLANS - RO CLAIX - ST ANTOINE - ST HILAIRE DU  
ROSIER - ST LATTIER - ST MARCELLIN - ST QUENTIN SUR  
ISERE - TURCS DE MOIRANS - VER SAU - VINAY - VOUREY -  
TULLINS.

**SOIT 21 CLUBS**



***SECTEUR BASSE ISERE :***

**ANTHON – BALMES NI – BATIE MONTGASCON –  
BOUCHAGE / PASSINS - BOURBRE - BOURGOIN ASP -  
BOURGOIN FC - CASSOLARD PASSAGEOIS – CESSIEU –  
CHARVIEU CHAV – CORBELIN - CREMIEU - CREYS  
MORESTEL - DOLOMIEU – DOMARIN – FOUR – ISLE  
D’ABEAU - LAUZES – LES AVENIERES - MEYRIE –  
NIVOLAS – PASSINS - ROCHETOIRIN – RUY MONTCEAU –  
SEREZIN DE LA TOUR - ST ANDRE LE GAZ – LA TOUR ST  
CLAIR - TIGNIEU JAM. – TURCS DE LA VERPILLERE -  
VALLEE BLEUE - VALLEE HIEN –VALLEE DU GUIERS –  
VENERIEU – VEZERONCE HUERT– O.VILLEFONTAINE**

**SOIT 35 CLUBS**

The image shows a two-story, light-colored building with a sign that reads "DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL". The building has several windows, some with white frames, and a set of stairs on the right side. In the foreground, there is a paved parking lot with white lines. A red banner with white text is overlaid on the image.

**ETAT DES LIEUX U17**

# Nombre total clubs district = 168

## NOMBRE CLUBS U17 CONCERNES EN COMPETITION DISTRICT

Secteurs	Nombre de clubs
BASSE ISERE	<b>17 SUR 35</b> DONT 1 ENTENTE
VOIRON	<b>12 SUR 22</b> DONT 1 ENTENTE ET 1 ENTENTE A 3
GRENOBLE / FONTAINE	<b>12 SUR 30</b>
LA MURE	<b>7 SUR 13</b>
PONTCHARRA	<b>8 SUR 17</b> DONT 1 ENTENTE
ST MARCELLIN	<b>7 SUR 21</b> DONT 2 ENTENTES ET 2 GROUPEMENTS"
BIEVRE VALLOIRE	<b>18 SUR 30</b> DONT 3 ENTENTES ET 1 ENTENTE A 3 ET 1 GROUPEMENT
<b>TOTAL</b>	<b>81 SUR 168</b>

## NOMBRE EQUIPES U17 ENGAGEES EN COMPETITONS DISTRICT

Secteurs	Nombre d'équipes
BASSE ISERE	<b>22</b>
VOIRON	<b>9</b>
GRENOBLE / FONTAINE	<b>17</b>
LA MURE	<b>7</b>
PONTCHARRA	<b>10</b>
ST MARCELLIN	<b>6</b>
BIEVRE VALLOIRE	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>

# **PARTICULARITES**

**10 ENTENTES**

**DONT**

**8 ENTENTES à 2 CLUBS**

**2 ENTENTES à 3 CLUBS**

**3 GROUPEMENTS**

**1 ENTENTE à 2 CLUBS  
AVEC 1 CLUB D'UN  
AUTRE SECTEUR**

**ET**

**1 ENTENTE à 3 CLUBS  
AVEC 1 CLUB D'UN  
AUTRE DISTRICT**

**7 EQUIPES JOUANT EN LIGUE**

# HISTORIQUE LICENCES U16/U17

## SAISON 2011/2012 à 2017/2018

TOTAL LICENCE DISTRICT	TOTAL LICENCE 2011/2012	TOTAL LICENCE 2012/2013	TOTAL LICENCE 2013/2014	TOTAL LICENCE 2014/2015	TOTAL LICENCE 2015/2016	TOTAL LICENCE 2016/2017	TOTAL LICENCE AU 20/10/2017
TOTAL LICENCIES U16/U17	1770	1697	<b>1650</b>	1760	1771	<b>1840</b>	<b>1767</b>
TOTAL LICENCIES DISTRICT	<b>28331</b>	28627	28906	31107	31043	<b>32096</b>	<b>28356</b>
		¼ FINALISTE EURO	CONTRÔLE DES LICENCES SUR FEUILLES DE MATCH	COUPE DU MONDE FRANCE ¼ FINALISTE		EURO EN FRANCE FINALISTE	

# ETAT DES LIEUX U15



# Nombre total clubs district = 168

## NOMBRE CLUBS U15 CONCERNES EN COMPETITION DISTRICT

Secteurs	Nombre de clubs
BASSE ISERE	<b>19 SUR 36</b> DONT 2 ENTENTES
VOIRON	<b>13 SUR 22</b> DONT 1 ENTENTE ET 1 ENTENTE A 3
GRENOBLE / FONTAINE	<b>17 SUR 30</b>
LA MURE	<b>8 SUR 14</b>
PONTCHARRA	<b>12 SUR 18</b> DONT 1 ENTENTE
ST MARCELLIN	<b>6 SUR 21</b> DONT 1 ENTENTE ET 2 GROUPEMENTS
BIEVRE VALLOIRE	<b>21 SUR 30</b> 6 ENTENTES ET 1 GROUPEMENT
<b>TOTAL</b>	<b>93 SUR 168</b>

## NOMBRE EQUIPES U15 ENGAGEES EN COMPETITONS DISTRICT

Secteurs	Nombre d'équipes
BASSE ISERE	<b>29</b>
VOIRON	<b>11</b>
GRENOBLE / FONTAINE	<b>29</b>
LA MURE	<b>13</b>
PONTCHARRA	<b>16</b>
ST MARCELLIN	<b>5</b>
BIEVRE VALLOIRE	<b>21</b>
<b>TOTAL</b>	<b>124</b>

# **PARTICULARITES**

**14 ENTENTES**  
**DONT**  
**13 ENTENTES à 2 CLUBS**  
**1 ENTENTE à 3 CLUBS**

**2 ENTENTES à 2 CLUBS**  
**AVEC 1 CLUB D'UN**  
**AUTRE SECTEUR**

**ET**

**6 ENTENTES DANS UN**  
**MEME SECTEUR**

**11 EQUIPES JOUANT EN LIGUE**

# HISTORIQUE LICENCES U14/U15

## SAISON 2011/2012 à 2017/2018

TOTAL LICENCE DISTRICT	TOTAL LICENCE 2011/2012	TOTAL LICENCE 2012/2013	TOTAL LICENCE 2013/2014	TOTAL LICENCE 2014/2015	TOTAL LICENCE 2015/2016	TOTAL LICENCE 2016/2017	TOTAL LICENCES AU 20/10/2017
TOTAL LICENCIES U14/U15	2185	2028	<b>2021</b>	2324	2338	<b>2413</b>	<b>2288</b>
TOTAL LICENCIES DISTRICT	<b>28331</b>	28627	28906	31107	31043	<b>32096</b>	<b>28356</b>
		¼ FINALISTE EURO	CONTRÔLE FEUILLE DE MATCH PAR LE DISTRICT	COUPE DU MONDE FRANCE ¼ FINALISTE		EURO EN FRANCE FINALISTE	

# QUELQUES CHIFFRES COMMISSION DISCIPLINE

SAISONS	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	AVENIR
Nombre total dossier	439	405	422	513	518	A
Nombre de dossier U17	31 (7,06%)	35 (8,64%)	39 (9,24%)	68 (13,26%)	78 (15,06%)	L
Nombre de dossier U15	22 (5,01%)	23 (5,68%)	21 (4,98%)	38 (7,41%)	28 (5,41%)	A
Instruction U15	1	0	0	4	1	R
Instruction U17	1	1	2	7	9	M
Nombre encadrants sanctionnés U15	1	8	3	9	7	A
Nombre encadrants sanctionnés U17	1	7	5	10	19	N
Total encadrants sanctionnés toutes catégories	64	78	79	72	97	T

# **INFOS COMMISSION DISCIPLINE**

**Catégories soumises aux mêmes contraintes et règlements pour ce qui est de la discipline.**

**Rappel arbitre bénévole peut sanctionner et faire un rapport.**

**Barème disciplinaire visible sur le site du district.**

# COMMISSION TECHNIQUE

EDUCATEURS : « ADOPTER LA BONNE ATTITUDE »

- Prioriser le **JEU AVANT L'ENJEU**
- Respecter les décisions de l'arbitre.
- Se concentrer sur la prestation collective de son équipe.
- Apprendre à contrôler ses émotions pendant les matchs :  
« tu peux te sentir frustré, victime d'injustice, énervé ou vexé,  
mais tu dois avant tout te concentrer sur le jeu, c'est la  
**véritable force de l'éducateur** ».

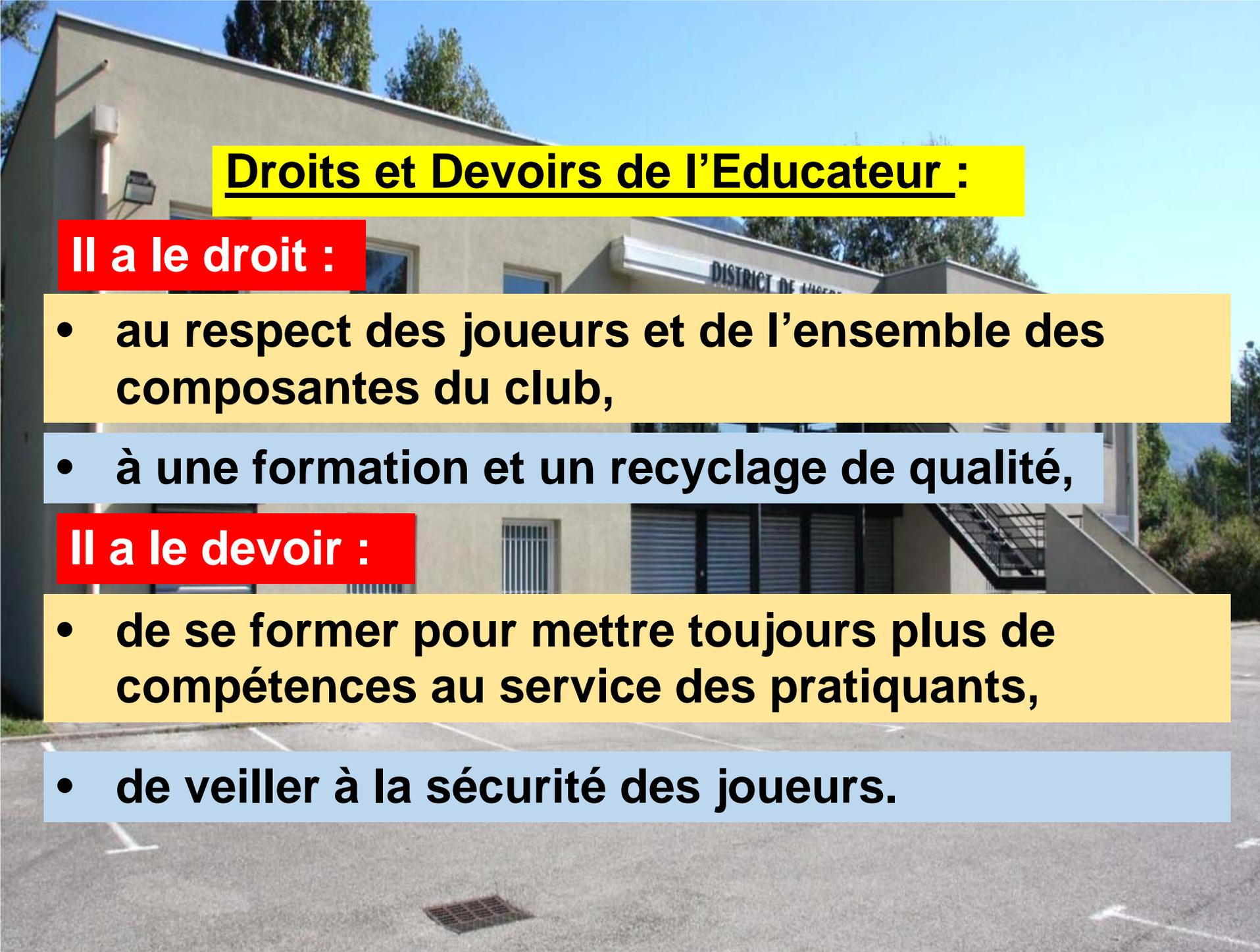


- Démontrer ton esprit sportif en étant exemplaire pour les autres, refuse toute tricherie.

- Rester lucide quand ton équipe gagne ou perd :
  - Soyez **humble et respectable**.

## **RÔLE DE L'ÉDUCATEUR :**

Il apporte aux pratiquants une formation Athlétique et leur inculque les « valeurs du Football et de la vie en groupe ».



## **Droits et Devoirs de l'Éducateur :**

### **Il a le droit :**

- au respect des joueurs et de l'ensemble des composantes du club,
- à une formation et un recyclage de qualité,

### **Il a le devoir :**

- de se former pour mettre toujours plus de compétences au service des pratiquants,
- de veiller à la sécurité des joueurs.

**Il a le devoir :**

## **Rôle de l'Edicateur :**

- de chercher toujours à transmettre une passion, en donnant du plaisir,
- de faire de la compétition un « outil de formation » en laissant de l'initiative, en respectant joueurs, arbitres et entourage.
- d'avoir un comportement et un langage exemplaires en toutes circonstances,
- d'essayer d'imposer des comportements exemplaires sur et autour du terrain.
- d'être intransigeant sur le respect des « valeurs » : plaisir, respect, engagement, tolérance, solidarité, camaraderie, esprit d'équipe...

# programme éducatif fédéral

## P.E.F

- Le programme éducatif fédéral a été lancé auprès des clubs en septembre 2014.
- C'est un outil pédagogique qui a vocation à accompagner les clubs dans leur mission éducative, citoyenne et sociale.
- Le club dispose avec le programme éducatif fédéral de supports pédagogiques afin de sensibiliser ses licenciés et leur entourage sur les valeurs fondamentales du football mais également de valoriser ses actions auprès de ses partenaires privés et institutionnels.
- Il repose sur une déclinaison des thèmes en « règles de vie » et « règles du jeu »
- Le programme éducatif fédéral propose de mettre en avant des thématiques directement liées à la pratique du football mais également à la vie collective.
- Les règles de vie traitent de la santé, de l'engagement citoyen et de l'environnement tandis que les règles du jeu abordent le fair-play, les règles du football, l'arbitrage et la culture foot.
- C'est un panel d'outils variés et complémentaires à destination des éducateurs, outils qui doivent permettre de mener des actions sur les terrains, en match ou à l'entraînement mais aussi en dehors du terrain.

# INFOS GENERALES

- Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Ligues Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes et groupement entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes. (Voir modalités dans les règlements généraux des championnats jeunes sur le site du D.I.F)
- Tout joueur ou joueuse doit être titulaire d'une licence délivrée par la F.F.F. et avoir les délais de qualification réglementaires.
- De même, les dirigeants devront être munis de la licence spéciale prévue par les Règlements Généraux de la F.F.F. et selon les minima imposés par les Règlements Généraux de la Ligue Rhône-Alpes.
- Les engagements sont à adresser au District par **FOOT CLUB, AVANT la DATE BUTOIR** communiquée par le DISTRICT par le biais du P.V.

# INFOS CATEGORIES

## **U17**

Peuvent pratiquer les joueurs nés en **2001** (U17), en **2002** (U16 ), en **2003**(U15)

Temps de jeu 45 minutes

**Ballon taille 5**

**Pas de prolongations en coupe.**

**5 tirs aux buts si nécessaire.**

## **U15**

Peuvent pratiquer les joueurs(**euses**) nés(**es**) en **2003** (U15), en **2004** (U14) et U13 né(**es**) en 2005 avec un maximum de 3 U13 (article 168 des R.G FFF)

Temps de jeu 40 minutes

# INFO COMMISSION SPORTIVE (1)

## CHAMPIONNAT

2 formes de championnats :

1. Championnats à 11 pour le **U17** et **U15** qui se jouent en une seule phase, en matchs « aller-retour ».

2. Championnat **à 8 pour les U15 dans le cas d'effectif insuffisant pour la pratique à 11 dans cette catégorie.**

en deux phases,

en matchs « aller-retour »

tout en tenant compte du **nombre d'équipes engagées** et de **la situation géographique.**

# INFOS COMMISSION SPORTIVE (2)

## Répartition des équipes dans les niveaux

Un club engageant plusieurs équipes dans la même catégorie ne peut avoir qu'une équipe seule par niveau sauf au dernier.

## Classements

Pour les championnats en matchs « aller – retour », il sera compté :

- Match Gagné ..... **3 points**
- Match Nul ..... **1 point**
- Match Perdu ..... **0 point**
- Match Perdu par Pénalité ..... **-1 point**
- Match Perdu par Forfait ..... **-1 point**
- Match Perdu par Pénalité pour Fraude ..... **-1 point + application du bonus /malus.**

Pour les critères de départage en fin de championnat, voir les articles des règlements des championnats de jeunes du D.I.F

# INFOS COMMISSION SPORTIVE (3)

## COUPES

Coupe Marcel MICHELET réservée aux équipes U17

Coupe Pierre DUBOIS réservée aux équipes U15

Dans les catégories U17 et U15, une coupe repêchage est réservée aux perdants des deux premiers tours.

Pour les U15 à 8, une coupe est également organisée.

Peuvent s'engager dans ces compétitions uniquement les équipes disputant le Championnat de District de la catégorie concernée.

Un club ne pourra engager que deux équipes au maximum par catégorie.

Une équipe déclarant forfait général en championnat sera également forfait en coupe si elle est qualifiée.

Une équipe passant du championnat à 11 au championnat à **8 ou vice versa perdra sa qualification en coupe de sa catégorie dans la catégorie U15.**

# INFO COMMISSION SPORTIVE (4)

Remplacement de trois joueurs ou joueuses au cours de toutes les rencontres.

Les joueurs ou joueuses remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Toutefois, et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de changements autorisés au cours des **dix dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux par équipes.**

Application de l'article 22 des R.G du D.I.F. avec la précision ci-dessous pour les U15

Un club engageant une équipe à 11 et une équipe à 8 *en U15 ne pourra utiliser dans les équipes à 8 que 2 joueurs ayant fait plus de 5 matchs en championnat avec la ou (les) équipe(s) supérieure(s).*

# CONTACTS

## CATEGORIE U17

BERNARD BUOSI : **06.74.25.85.94**

[buosi.bernard@neuf.fr](mailto:buosi.bernard@neuf.fr)

## CATEGORIE U15

DAN MARCHAL : **06.24.79.26.38**

[mik1709@hotmail.com](mailto:mik1709@hotmail.com)

## COMMISSION SPORTIVE

le mardi après midi **04.76.26.87.71**

[sportive@isere.fff.fr](mailto:sportive@isere.fff.fr)

## ACCOMPAGNEMENT art. 44

Partant du principe que les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et que les clubs visiteurs sont responsables des désordres provoqués par leurs spectateurs notamment (ref. art 129 des R.G. de la FFF). Il est indispensable que ce rôle soit confié à un dirigeant ou un joueur licencié du club, possédant une bonne connaissance des règlements. Celui-ci sera obligatoirement inscrit sur la feuille de match, à la rubrique "délégués".

Tout "délégué" est désigné en début de saison par un courrier signé du président.

L'absence de délégué lors de rencontre implique un retrait de points au challenge de la sportivité

Tout club recevant est dans l'obligation d'avoir sur le terrain deux délégués dont un avec brassard.

Tout club visiteur est dans l'obligation d'avoir sur le terrain un délégué licencié avec brassard.

EDUCATEUR

ARBITRE  
ASSISTANT

DELEGUE CLUB 2 licencié

DELEGUE CLUB 1 licencié avec brassard

peut être  
le délégué club 2

inscrit comme délégué bénévole adjoint 1 sur la F.M.I.

inscrit comme délégué bénévole principale sur la F.M.I.

se rend le cas échéant disponible auprès du délégué officiel

inscrit comme délégué bénévole adjoint 2  
(à l'extérieur).

met la feuille de match à disposition des équipes 1 h 00 avant la rencontre

assure la sécurité des officiels

présente à l'arbitre le ballon du match

assure la police de terrain (environnement, public)

accueille les officiels et les visiteurs

fait dégager les accès aux vestiaires à la mi-temps et à la fin du match.

s'assure du règlement des indemnités des officiels

accompagne les officiels jusqu'à leur vestiaire

organise le retour des officiels et des visiteurs (collation et départ)

interdit à tout spectateur de pénétrer sur le terrain.

# INFO COMMISSION ETHIQUE

- **BONUS/MALUS**  
(voir article 62-2-2 R.G D.I.F)
- **RECIDIVE CLUB**  
(voir article 62-2-3 R.G D.I.F)
- **MATCH « à RISQUES »**

# INFO COMMISSION ETHIQUE

## • CHALLENGE SPORTIVITE

(règlement et fiche sur le site du D.I.F onglet ETHIQUE)

### CHALLENGE SPORTIVITE CLAUDE MONTPIED U15 U17 U18F SAISON 2017/2018

COMPLÉTER LES ZONES GRISÉES CONCERNÉES

CLUB:

#### CATEGORIE

U15 & 7	
U15	
U17	
U18 F	

#### NIVEAU

EXCELLENCE	
PROM. EXC	
1ERE DIV	
2EME DIV	

#### POULE

A	
B	
C	
D	
E	
F	
G	
H	
UNIQUE	

#### ENCADREMENT

NOM	
PRENOM	
N°LICENCE	

#### DIPLÔME

JAT	L1 - CFF1	L2 - CFF2	A5 - CFF3	AUTRES	NON DIPLÔME

DATE	DOMICILE	EXTERIEUR	ADVERSAIRE	INCIDENT DIRIGEANT MAXI 4PTS	EDUCATEUR MAXI 5PTS	PUBLIC MAXI 3PTS	COMPORTEMENT EQUIPE MAXI 3PTS	TOTAL	OBSERVATION

Equipe ayant eu le geste le plus sportif :

Expliquez en quelques lignes

Cadre **réservé** au District (Les clubs ne doivent rien noter)

les +

total pts notation matchs

total pts geste + sportif

total +

les -

total retrait pts bonus/malus

total retrait pts cases grises non cochées

total -

Points challenge Claude Montpied (total +)-(total-)

# INFO COMMISSION FUTSAL

- Organisation par le district d'une coupe futsal pendant la trêve.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir un gymnase.
- Information et inscription par le biais du site du D.I.F
- Le vainqueur de la coupe départementale dispute la coupe régionale

- Contact district

**LOUIS Janick**

**Tel 06.86.22.44.90**

**MAIL [louisjanick@gmail.com](mailto:louisjanick@gmail.com)**

# FMI : QUELQUES RAPPELS

## Préambule:

La FMI est **obligatoire** et doit toujours être faite : que le match soit **joué**, **non joué** ou **arrêté**.

Il est impératif d'**installer la nouvelle version 3.5.1.0**





Correspondant  
Footclubs :

**ATTENTION :** vérifier que le correspondant n'a pas changé, sinon faire le nécessaire.

Le correspondant Footclubs après avoir créé un compte à l'utilisateur de la FMI, **lui affecte l'équipe** pour laquelle la personne a la gestion de la feuille de match.

Tous les joueurs pouvant évoluer dans cette catégorie redescendront sur la tablette.

## Mot de passe:

Le mot de passe de l'identifiant Footclubs doit être changé par la personne et non par le correspondant Footclubs (voir documentation Chapitre II paragraphe 6)

La **durée de vie d'un mot de passe** étant de 6 mois, il doit être changé la semaine précédant le 1<sup>er</sup> match au plus tard, et courant janvier pour la 2<sup>ème</sup> partie du championnat

1) Se connecter sur le site d'assistance de la FMI à cette adresse  
<https://fmi.fff.fr/assistance>  
puis cliquer sur la ligne 5 : Mot de passe

2) Indiquez votre nom utilisateur, votre email et le code de vérification de sécurité. Cliquez ensuite sur « **Envoyer ma demande** » et suivez les instructions.

FF  
FEUILLE DE MATCH

Bienvenue dans l'assistance Feuille de match informatisée.  
Découvrez l'application, consultez et téléchargez les modes d'emploi en ligne, obtenez les derniers téléchargements, et bien plus encore.  
A vous de jouer.

- 1 Documentations
- 2 Vidéos Pédagogiques
- 3 Garantie Archos
- 4 Versions Disponibles
- 5 Mot de Passe
- 6 CGU

Vous avez oublié votre mot de passe ou il arrive à expiration ?  
Vous êtes au bon endroit !

Compte utilisateur

Adresse Email

Vérification de sécurité

Entrez le code tel qu'il apparaît. Il ne peut pas y avoir de zéro.

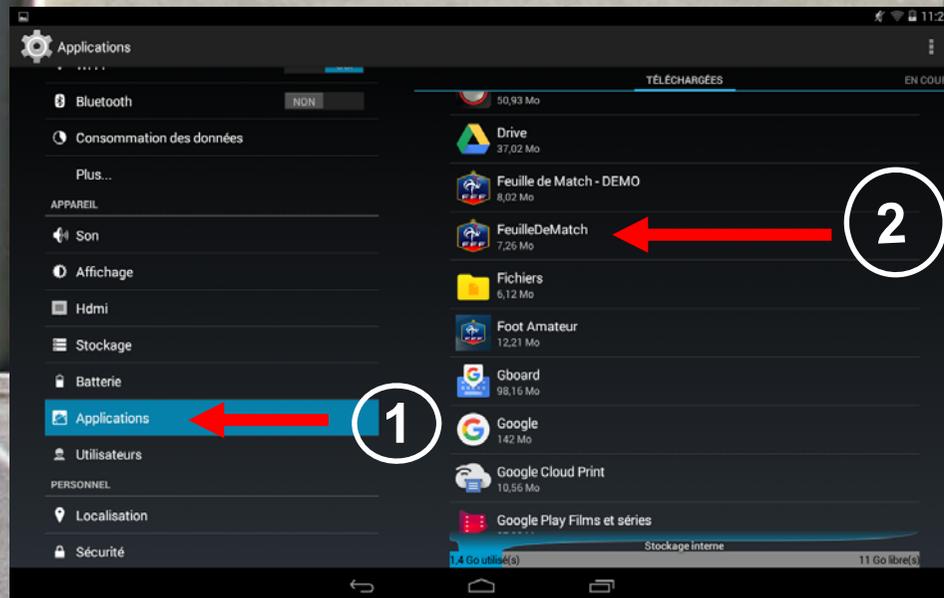
Régénérer le code

Code de confirmation

Envoyer ma demande

## Préventif:

**Effacer les données** d'une application donnée permet de **recupérer de l'espace** de stockage disponible sur votre tablette.



## Préparation des rencontres:

Chaque éducateur doit préparer et transmettre sa composition d'équipe sur un PC et non sur la tablette avant la veille au soir de la rencontre.

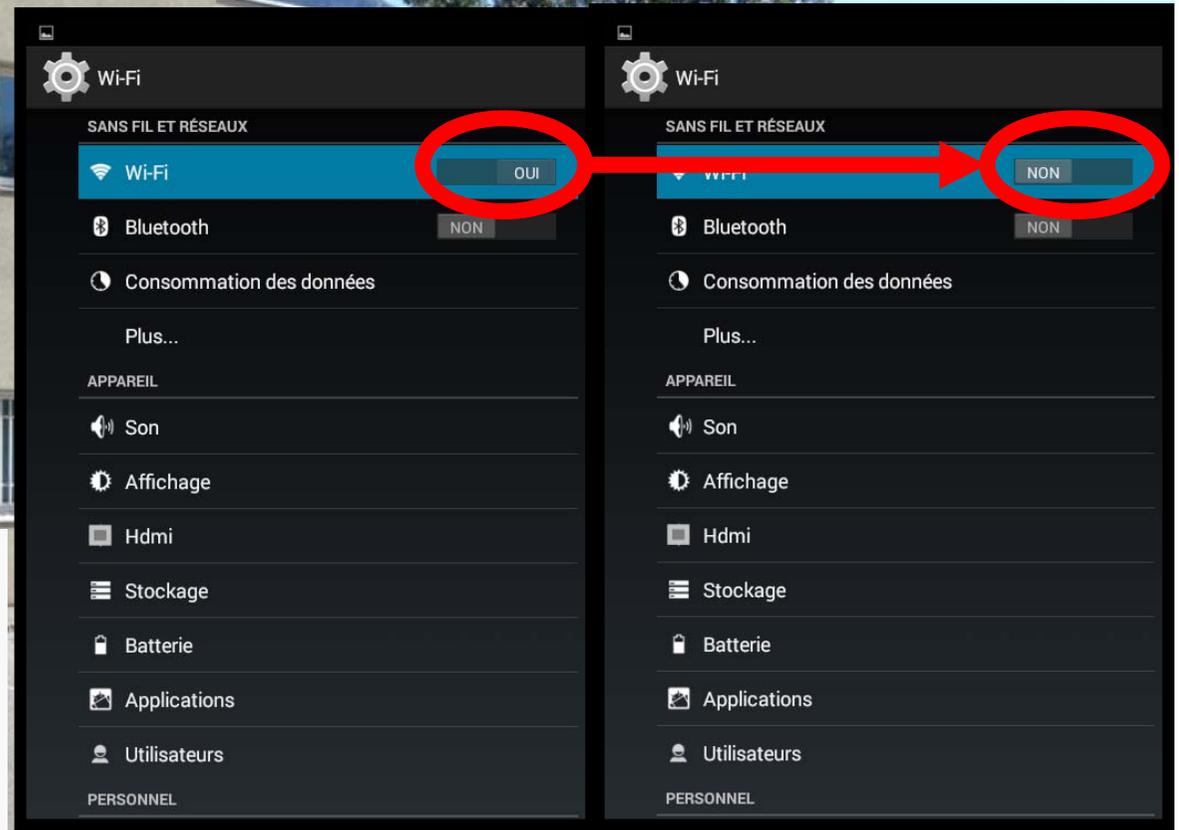
Si des **licences n'apparaissent pas** sur la tablette prévenir le district avant le jeudi 18h

Le matin du match, l'équipe recevante rapatrie la rencontre et charge les données sur la tablette du match.

## Avant le match:

Si au stade il n'y pas de wifi , il est préférable de désactiver le wifi de la tablette

**NE PAS OUBLIER  
DE **REMETTRE** LE  
WIFI APRES LE  
MATCH**



## **Avant le match :**

Le mot de passe de la rencontre et le mot de passe de l'arbitre doivent être simples et courts

**PAS DE MAJUSCULES, PAS DE CHIFFRES, PAS DE SIGNES.**

Utiliser seulement les lettres (a,b,c..... x, y, z) en minuscules

Pour toute la série des signatures, l'arbitre **signe en dernier** et valide.

## Après le match:

Avant les signatures d'après match bien vérifier :

- le score est correct
- les cartons sont bien affectés aux bonnes personnes,
- les réserves posées sont bien présentes,
- les blessés sont bien inscrits avec le type de blessure.

La feuille de match doit être impérativement envoyée  
avant le lundi 12H.

**Aucune correction ne sera faite après clôture de la  
rencontre par l'arbitre.**

# INFOS COMMISSION REGLEMENT

## Article 22 règlements généraux D.I.F) – Equipes Réserves

Les clubs, quels que soient le niveau et *la catégorie à 11 auxquels ils évoluent, ayant des équipes réserves engagées dans des compétitions du District, ne pourront utiliser dans celles-ci, que 3 (trois) joueurs ayant fait plus de 5 (cinq) matchs de championnat avec la ou les équipes supérieures.*

(Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même *week-end sportif (le week-end s'entend du vendredi au lundi inclus).*

La participation des joueurs en surclassement U13 à U19 et des joueuses U13F à U17F à des compétitions de catégorie supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

# INFO COMMISSION REGLEMENT

**TERRAINS IMPRATICABLES Voir article 45 R.G D.I.F**

## Communication plannings des rencontres

La communication du planning des rencontres sera **exclusivement faite via footclub**.

Le délai de demande de modification passe **de 13 à 10 jours**. Des modifications pourront être faites jusqu'au **jeudi de la semaine N-1**.

Si la commission est obligée d'intervenir après (période orange), les deux clubs enverront une demande écrite avec leurs accords.

Si un changement doit être fait à moins de 5 jours de la rencontre, il **ne peut être effectué** que par la commission sportive elle-même.

# INFOS COMMISSION ARBITRE

## DEVOIRS DES CLUBS ENVERS LES ARBITRES

- règlement financier des arbitres à la fin du match, frais à partager à parts égales entre chaque club.

## DESIGNATIONS

Désignateur **FIARD Eric** TEL : **06.46.41.36.44**

Mail : [veyet.fiard@yahoo.fr](mailto:veyet.fiard@yahoo.fr)

faire remonter infos si problème(s)

# INFO COMMISSION ARBITRE

## RAPPEL ORDRE ARBITRAGE

### Article 49.3 et 49.4 des R.G du D.I.F

- Une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné. Un tirage au sort désignera l'arbitre qui officiera en lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :
- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Dirigeants des deux clubs agréés par le District.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'arbitre officiellement désigné.



# INFO COMMISSION ARBITRE

- Encourager les clubs à la formation des arbitres et en particulier chez les jeunes
- Information auprès de la commission des arbitres du D.I.F

A photograph of a building and a parking lot with a large yellow text overlay. The text is in bold black capital letters. The background shows a clear blue sky, a building with a white downspout, and a paved parking lot with white lines. The text is centered on the yellow background.

**MERCI DE VOTRE**

**ATTENTION**

**ET**

**BONNE SAISON**